

Limoges, le 2 mars 2026

Le Vice - Président Délégué à la Formation
Doctorale

Aux

Directeurs des Ecoles Doctorales
Doyens et directeur de composantes
Directeurs des unités de Recherche
Responsables de masters



Collège des Écoles Doctorales

Affaire suivie par :
Dorian Guillon

Tél : 05 87 50 68 94
dorian.guillon@unilim.fr

OBJET

Appel à candidature – contrat doctoral handicap 2026

L'Université de Limoges a fait le choix de s'engager et de soutenir activement la politique d'inclusion mise en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour favoriser la poursuite d'études au niveau doctoral.

A ce titre, elle offre aux étudiants, reconnus travailleurs handicapés, la possibilité de prétendre à l'obtention d'un contrat doctoral, à compter de la prochaine rentrée universitaire (2026-2027).

Peuvent faire acte de candidature, au titre de cette campagne de recrutement, les étudiants :

- Titulaires, au plus tard à la date du 30 août 2026, d'un diplôme de master ou équivalent ainsi que les doctorants déjà inscrits en 1^{ère} année de doctorat au titre de l'année universitaire 2025-2026 ;
- Détenteur d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou à défaut, d'un récépissé de dépôt de dossier auprès de la MDPH ;
- Dont le projet de thèse est soutenu par un directeur de thèse - HDR, affecté dans l'une des unités de recherche de l'Université de Limoges.

Les dossiers doivent être transmis par mail à l'attention de Dorian Guillon (dorian.guillon@unilim.fr).

La date limite de dépôt est fixée au **7 avril 2026 à 12h**.

Seront considérés comme recevables, les dossiers reçus avant cette date et constitués des documents suivants :

- Le [formulaire de candidature](#) complété et signé ;
- Un CV ;
- Une copie du diplôme de master ou équivalent (si vous êtes en 1^{ère} année de Doctorat) et/ou les relevés de notes des semestres correspondants ;

- Le projet de thèse (4 pages maximum) accompagné du calendrier prévisionnel de réalisation des travaux sur trois ans et d'un exposé des motivations du candidat ;
- Une copie de la décision de reconnaissance de travailleur handicapé ou, à défaut, une copie de l'accusé de réception du dossier par la MDPH.

Les candidats éligibles seront ensuite auditionnés au cours du mois d'avril 2026, par une commission ad hoc composée des directeurs des Instituts de Recherche, des directeurs des Ecoles Doctorales, du Vice – Président Délégué à la Formation Doctorale et de la Vice-Présidente Recherche.

Le Vice - Président Délégué à la Formation Doctorale



Jacques PERICARD

Contact :

Dorian Guillon

Université de Limoges – Collège des Ecoles Doctorales
33 rue François Mitterrand - BP 23204 - 87032 Limoges

☎ 05 87 50 68 94

dorian.guillon@unilim.fr